

GRIPPE A H1N1

1. **CE QUE CHAQUE MEMBRE DE L'AEFO DEVRAIT SAVOIR**
 2. **CE QUE LE PERSONNEL DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES DEVRAIT SAVOIR**
-

1. **CE QUE CHAQUE MEMBRE DE L'AEFO DEVRAIT SAVOIR**

Le virus de l'influenza de type H1N1 se propage partout dans le monde. Dans la majorité des cas rapportés en Ontario et au Canada, les personnes n'ont pas été atteintes gravement, mais on craint une éventuelle pandémie. L'administrateur en chef de la santé publique du Canada, le Dr David Butler-Jones, recommande des mesures pour éviter de contracter ou de propager le virus.

En Ontario, la saison de la grippe commence habituellement en octobre et se termine en avril.

Le vaccin contre la grippe saisonnière ne protège pas contre le virus de la grippe H1N1.

Les symptômes de la grippe H1N1 sont les suivants : fièvre, toux, gorge irritée, fatigue, maux de tête et douleurs musculaires. Le virus peut aussi causer la diarrhée et les vomissements. Les personnes affligées d'une condition médicale telle que l'asthme ou le diabète, ainsi que les femmes enceintes et les bébés, sont davantage à risque.

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a conçu un outil d'autoévaluation en ligne pour aider à déterminer si vous ou votre enfant présentez des symptômes de grippe, ainsi que les mesures à prendre si vous pensez avoir la grippe :

<http://www.health.gov.on.ca/fr/ccom/flu/h1n1/public/tools/assessment/default.asp>.

Afin de désengorger les salles des urgences des hôpitaux et les cabinets des médecins, certaines communautés ont mis sur pied des centres d'évaluation, de traitement et d'aiguillage.

Ces centres d'évaluation permettent aux malades souffrant de symptômes de la grippe d'obtenir des conseils pour savoir s'ils devraient rentrer chez eux, consulter un médecin ou se rendre dans une salle des urgences.

Pour connaître les lieux et coordonnées de ces centres d'évaluation, rendez-vous au http://www.health.gov.on.ca/fr/ccom/flu/h1n1/public/assess_clinics.aspx.

A) PROTÉGEZ-VOUS ET PROTÉGEZ LES AUTRES

- Lavez-vous les mains souvent avec du savon et de l'eau tiède, ou utilisez un désinfectant à base d'alcool.
- À la maison, gardez les surfaces de travail propres. Désinfectez régulièrement les comptoirs de cuisine, les salles de bains et les jouets.
- Placez le bras et non la main devant la bouche lorsque vous toussiez ou éternuez.
- Évitez de toucher vos yeux, votre bouche et votre nez.
- Dès les premiers symptômes, restez à la maison et consultez votre médecin.

B) CONSEILS DE L'AEFO

L'AEFO fait plusieurs démarches pour s'assurer que les employeurs prennent les mesures nécessaires pour protéger la santé de leur personnel tout en respectant les droits conférés par les conventions collectives. Voici quelques conseils généraux.

- Si vous avez des symptômes de la grippe, restez à la maison et consultez votre médecin.
- Réduisez au maximum vos contacts avec d'autres.
- Vérifiez auprès de votre superviseuse ou superviseur quelles mesures ont été mises en place au travail. Si l'employeur n'a pas de politique ou de plan, communiquez avec votre unité/section locale de l'AEFO.
- Si vous avez des préoccupations, communiquez avec votre unité/section locale de l'AEFO.
- Visitez fréquemment les centres d'évaluation de la grippe pour être au courant des mises à jour.

C) **POUR EN SAVOIR PLUS**

1. Pour obtenir un complément d'information sur la grippe saisonnière, la grippe H1N1 et la préparation en vue de la pandémie :
 - [Ministère de la santé et des soins de longue durée](#) (Ontario)
 - Ligne INFO de ServiceOntario :
1 800 268-1154 (appels sans frais en Ontario)
ATS : 1 800 387-5559. À Toronto, ATS : 416 327-4282
Heures d'ouverture : 8 h 30 - 17 h
 - Télésanté Ontario : 1 866 797-0000
ATS : 1 866 797-0007
Heures d'ouverture : 24 heures sur 24, sept jours par semaine
2. Pour trouver des options de soins de santé dans votre collectivité :
 - ontario.ca/optionssoinsdesante ou 1 866 330-6206.
3. Si vous n'avez pas de fournisseur de soins de santé, vous pouvez vous inscrire au programme *Accès Soins* sur ontario.ca/accessoins ou composer le 1 800 445-1822.
4. Informez-vous sur les [programmes de vaccination](#) contre la grippe saisonnière et la grippe H1N1.
5. Trouvez une [séance de vaccination](#) près de chez vous.

2. CE QUE LE PERSONNEL DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES DEVRAIT SAVOIR

À titre d'information, voici la [note de service](#) préparée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée qui établit les consignes en matière de prévention et de gestion de la pandémie de grippe A H1N1 dans les écoles.

Cette note a été expédiée par la médecin hygiéniste en chef de la province, D^{re} Arlene King, aux directions de l'éducation, aux agentes et agents de supervision de même qu'aux secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires, et à la directrice de la Direction des écoles provinciales.